



## Option d'électricité interruptible pour la clientèle de moyenne puissance

### Centre hospitalier

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006, toute la consommation de cet établissement est facturée au tarif M. Compte tenu de ses installations et de son profil de consommation, le client peut profiter de l'option d'électricité interruptible.

#### Description du bâtiment

- Superficie d'environ 15 000 m<sup>2</sup>
- 4 étages
- Construit en 1972 et rénové en 2001
- Capacité de 500 lits

#### Description des systèmes mécaniques

Le centre hospitalier comprend les installations suivantes :

- 2 chaudières à vapeur électriques de 1 650 kW chacune
- 1 chaudière à mazout n° 2 de 2 943 kW
- 1 refroidisseur centrifuge de 1 335 kW (380 tonnes) et 1 tour de refroidissement au toit
- Ventilation assurée par 3 systèmes d'apport d'air neuf et 5 systèmes de recirculation
- Eau chaude domestique produite par condensation
- Gestion numérique centralisée de tous les systèmes de chauffage, de ventilation et de refroidissement

#### Résumé des modalités de l'option d'électricité interruptible

- À la demande d'Hydro-Québec, le client réduit sa consommation électrique (utilise ses équipements de relève) durant une ou plusieurs périodes, en hiver, de manière à ne pas dépasser un seuil de puissance prédéterminé (puissance de base).
- Chaque période est de 4 heures (7 h à 11 h ou 17 h à 21 h, les jours ouvrables), et il ne peut y avoir plus de 25 périodes d'interruption par hiver (décembre, janvier, février et mars).
- L'avis d'interruption est donné par Hydro-Québec avant 15 h la veille d'une interruption.
- Pour l'hiver 2006-2007, un crédit fixe et un crédit variable seront appliqués à la facture d'électricité du client :
  - Crédit fixe : 1,25 \$/kW/mois même si Hydro-Québec ne demande aucune interruption.
  - Crédit variable : 7 ¢ par kWh interrompu (puissance délestée durant le nombre d'heures d'interruption).

### Description de l'option

L'option d'électricité interruptible s'adresse aux clients de moyenne puissance qui peuvent, durant de courtes périodes en hiver, délester des charges électriques, celles-ci étant remplacées, au besoin, par des équipements de relève alimentés par d'autres sources d'énergie.

### Utilisation de l'énergie – Avant le 1<sup>er</sup> avril 2006

Type d'abonnement	Équipements	Consommation annuelle	Puissance moyenne appelée	FU*	Puissance appelée maximum	Coût total de l'électricité 2005
Abonnement au tarif BT	Chaudières électriques	7 575 072 kWh	1 696 kW	64 %	2 850 kW	263 133 \$
Abonnement au tarif M	Autres installations électriques**	3 220 555 kWh	520 kW	81 %	800 kW	171 128 \$
						<b>434 261 \$</b>

\* Le FU est basé sur des consommations mensuelles

\*\* Refroidissement, éclairage, ventilation et force motrice

### Utilisation de l'énergie – Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006

Type d'abonnement	Équipements	Puissance de base	Puissance interruptible
Abonnement au tarif M	Tous les équipements	800 kW	2 475 kW

Notes :

1) À titre d'exemple, la puissance interruptible du client s'établit à 75 % de la puissance totale des deux chaudières électriques, soit 3 300 kW, ce qui donne 2 475 kW.

2) L'abonnement au tarif M englobe les deux entrées électriques.

### Calcul de la compensation financière offerte par Hydro-Québec

#### 25 périodes d'interruption de 4 heures chacune

Crédit fixe – 1,25 \$/kW/mois	2 475 kW x 1,25 \$ x 4 mois d'hiver	12 375 \$
Crédit variable – 7 ¢/kWh	2 475 kW x 25 x 4 heures x 7 ¢	17 325 \$
Électricité non consommée	247 500 kWh x 2,74 ¢	6 782 \$
Coût du mazout n° 2	31 132 litres x 60 ¢	(18 679 \$)
		<b>Avantage net 17 803 \$</b>

#### 10 périodes d'interruption de 4 heures chacune

Crédit fixe – 1,25 \$/kW/mois	2 475 kW x 1,25 \$ x 4 mois d'hiver	12 375 \$
Crédit variable – 7 ¢/kWh	2 475 kW x 10 x 4 heures x 7 ¢	6 930 \$
Électricité non consommée	99 000 kWh x 2,74 ¢	2 713 \$
Coût du mazout n° 2	12 453 litres x 60 ¢	(7 472 \$)
		<b>Avantage net 14 546 \$</b>

Notes :

1) À titre d'exemple, la même puissance est utilisée pour le calcul des crédits fixe et variable.

2) Le **crédit fixe** est accordé même si Hydro-Québec ne formule aucune demande d'interruption. Le **crédit variable** dépend du nombre d'interruptions requises par Hydro-Québec. À chaque interruption, le client bénéficie d'un montant net de 2,19 ¢/kWh : crédit variable de 7 ¢/kWh plus économie de 2,74 ¢ par kWh non consommé moins déboursé en mazout de 7,54 ¢/kWh.

3) Le coût évité pour chaque kWh interrompu est calculé au prix de la deuxième tranche du tarif M.

4) L'efficacité de la chaudière à mazout n° 2 est de 75 %.

Pour en savoir plus sur l'option d'électricité interruptible pour la clientèle de moyenne puissance, adressez-vous au représentant Hydro-Québec de votre région, ou consultez le document *Tarifs et conditions du distributeur* sur notre site Internet.

**Forts en énergie**  
[www.hydroquebec.com/affaires/moyen](http://www.hydroquebec.com/affaires/moyen)

#### Hydro-Québec

Réalisé par la direction principale – Communications  
 pour la direction – Efficacité énergétique

2006G731F,2M

